



## ACIDH

Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains

Action against impunity for human rights

Avenue Lubumbashi, 14, Q Makomeno

Commune de Lubumbashi

Tél. : 00 243 9 970 25 331 et 0024397108022

E-Mail : [acidhrdc@ic-lubum.cd](mailto:acidhrdc@ic-lubum.cd)

Site web: [www.acidhcd.org](http://www.acidhcd.org)

**Audience de la Cour Militaire de la GOMBE dans l'affaire Ministère Public et Parties Civiles Contre Colonel Daniel MUKALAY Wa MATEZO Inspecteur principal de la Police Nationale Congolaise et Consorts - Rôle Pénal 0066.**

**Chronique judiciaire n°14.**

---

**I. Audience du 03 février 2011.**

C'est à 10h30 que l'audience de ce jour a été déclarée ouverte par le Premier Président de la Cour, le colonel MASUNGI MUNA. A cet effet, il a accordé la parole à la greffière pour donner lecture de la feuille d'audience. Un seul expert de la société de télécommunication Vodacom a été entendu.

**1. De la procédure.**

*L'Expert de la société vodacom*

Marcelin BOKUNGU NDJOLI, chef de division assurance de revenus, fraude et contrôle de qualité chez Vodacom Congo.

La Cour a demandé à l'expert de prêter serment qui a juré devant Dieu et devant la nation congolaise d'accomplir les actes de sa mission en honneur et conscience et de ne dire que la vérité.

**Q.** M. l'expert, il a été demandé à Vodacom de venir éclairer la Cour sur un certain nombre de numéros repris dans la réquisition ? **R.** Dans la réquisition que nous avons reçue, il nous a été demandé de donner les identités des utilisateurs des numéros repris dans la réquisition, de donner le relevé téléphonique de ces numéros allant de la période du 27 mai au 06 juin 2010 et enfin de donner les antennes ou sites qui avaient pris en charge les différends appels effectués par ces numéros. Le numéro **0813948272**, numéro du major Paul Milambwe le chargé de sécurité du l'inspecteur général prévenu en fuite, le **0817137977**, numéro de M. Fidele BAZANA, chauffeur de M. Floribert Chebeya, le **0810721371** numéro du prévenu colonel Mukalayi, le **0812897325**, un numéro non enregistré dans notre système mais utilisé, le **0813123599**, numéro non actif dans notre système, le **0813129599**, numéro du prévenu en fuite Christian Kenga Kenga commandant du bataillon SIMBA. Nous avons un rapport de soixante pages que nous avons déposé devant votre Cour.

Observation des parties civiles, elles constatent que le numéro 0813064500 l'inspecteur général John Numbi n'a pas été repris par l'expert. Pour ce faire, elles demandent à l'expert de lire la demande de réquisition qui lui a été adressée par la Cour.

**Réponse de l'expert :** nous avons reçu deux réquisitions l'un à son temps venant de l'Auditeur Général et la seconde, le 2 février 2011. Je tiens à vous dire que dans notre système, on ne peut pas garder les éléments d'un appel téléphonique pendant plus de six mois. Pour certains numéros qui nous ont été envoyés dans la seconde réquisition, il nous sera difficile de retrouver les traces des appels de plus de six mois. Dans la réquisition, il nous a été demandé de prêter notre ministère à la Cour, de fournir le relevé d'appel de la période du 31 mai 2010 au 2 juin 2010, de donner les antennes qui ont pris en charge ces appels durant cette période.

Pour les numéros 08120336, 0811033 et les 0811032 appartenant au prévenu Christian Kenga Kenga, nous allons y répondre la semaine prochaine et voir si on peut retrouver les éléments dans le système parce que la durée de conservation des données est de six mois.

**a. La Cour.**

Le travail avec l'expert de Vodacom va se faire en deux étapes, l'expert aura à nous fournir d'abord les explications sur la réquisition faite par l'Auditeur Général et il reviendra prochainement pour nous fournir les explications sur notre réquisition.

**Quelques explications de l'expert sur le relevé des appels :** le relevé Vodacom à huit colonnes: la première est celle du numéro d'appel, la deuxième pour le type d'appel, la troisième du numéro de la série d'appareil c'est-à-dire le numéro IMEIL, la quatrième pour la date du débit d'appel, la cinquième pour la date de transaction, la sixième pour la durée de l'appel, la septième pour le site ou antenne qui prend en charge l'appel et enfin la huitième pour la ville où l'appel est émis ou reçu. Nous allons examiner numéro par numéro.

**A. Tableau des appels entre les numéros 0813129599 du prévenu en fuite Commandant Christian Kenga Kenga et le 0810721371 du prévenu colonel Mukalayi.**

N	Noms des correspondants	Date	Heures d'appel	Durée d'appel	Site ou antenne prise en charge des appels	ville
1	Le prévenu Christian Kenga appelle le prévenu Mukalayi.	Le 28 mai 2010	18h33'55"	176 secondes	Nguma à Ma campagne	Kinshasa
2	Le prévenu Mukalayi appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 29 mai 2010	15h47'55"	55 secondes	ISEKin vers Binza	Kinshasa
3	Le prévenu Mukalayi envoie un SMS au prévenu Christian Kenga.	Le 30 mai 2010	10h56'31"		Kinkole après l'aéroport	Kinshasa
4	Le prévenu Mukalayi appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 30 mai 2010	13h00'	138 secondes	Kinkole	Kinshasa
5	Le prévenu Christian Kenga envoie un SMS au prévenu Mukalayi	Le 30 mai 2010	18h37'		Ngaliema	Kinshasa

6	Le prévenu Mukalayi appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 30 mai 2010	19h10'39"	39 secondes	Petit pont vers kitambo magasin	Kinshasa
7	Le prévenu Mukalayi appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 30 mai 2010	19h32'24"	32 secondes	Petit pont vers kitambo magasin	Kinshasa
8	Le prévenu Christian Kenga appelle le prévenu Mukalayi.	Le 30 mai 2010	19h43'	146 secondes	Guma vers Ma Campagne	Kinshasa
9	Le prévenu Christian K.K envoie un SMS au prévenu Mukalayi	Le 30 mai 2010	21h06'	-	ISEKin	Kinshasa
10	Le prévenu Mukalayi appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 31 mai 2010	7h00	296 secondes	MONUC E2	Kinshasa
11	Le prévenu Christian Kenga appelle le prévenu Mukalayi.	Le 31 mai 2010	7h41'	88 secondes	ISEKin	Kinshasa
12	Le prévenu Mukalayi appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 31 mai 2010	8h10'	17 secondes	ISEKin	Kinshasa
13	Le prévenu Mukalayi appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 31 mai 2010	10h37'	17 secondes	ISEKin	Kinshasa
14	Le prévenu Mukalayi appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 31 mai 2010	20h04'	171 secondes	ISEKin	Kinshasa
15	Le prévenu Mukalayi appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 31 mai 2010	20h37'	37 secondes	ISEKin	Kinshasa
16	Le prévenu Mukalayi appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 1 juin 2010	16h34'	65 secondes	centenaire	Kinshasa

	Kenga.					
17	Le prévenu appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 1 juin 2010	17h14'	37 secondes	centenaire	Kinshasa
18	Le prévenu K.K envoie un SMS au prévenu Mukalayi.	Le 1 juin 2010	17h39'	-	centenaire	Kinshasa
19	Le prévenu appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 1 juin 2010	17h43'	12 secondes	centenaire	Kinshasa
20	Le prévenu appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 1 juin 2010	19h02'	52 secondes	centenaire	Kinshasa
21	Le prévenu Kenga appelle le prévenu Mukalayi	Le 1 juin 2010.	20h18'	42 secondes	Binza village	Kinshasa
22	Le prévenu Kenga appelle le prévenu Mukalayi	Le 1 juin 2010.	20h49'	15 secondes	La colline vers cité maman Mobutu	Kinshasa
24	Le prévenu Kenga appelle le prévenu Mukalayi	Le 1 juin 2010.	21h48'	15 secondes	Kibondo G1 vers Mitendi	Kinshasa
25	Le prévenu Kenga appelle le prévenu Mukalayi	Le 1 juin 2010.	22h16'	75 secondes	Ma vallée vers kimwenza	Kinshasa
26	Le prévenu Kenga appelle le prévenu Mukalayi	Le 1 juin 2010.	23h32'	26 secondes	Righini B1	Kinshasa
27	Le prévenu appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 2 juin 2010	16h05'	48 secondes	Nguma	Kinshasa

**B. Tableau des appels entre les numéros 0813129599 du prévenu en fuite Commandant Christian Kenga Kenga et le 0813064500 de l'inspecteur général John Numbi.**

N	Noms des correspondants	Date	Heures d'appel	Durée d'appel	Site ou antenne prise en charge des appels	ville
1	Le prévenu Christian Kenga Kenga envoie un SMS à l'IG John Numbi	Le 01 juin 2010	19h59'17''	-	Sikin (Commune de Bandalungwa)	Kinshasa
2	Le prévenu Christian Kenga Kenga appelle l'IG John Numbi	Le 2 juin 2010	18h58'19''	34 secondes	Nguma vers Ma Campagne	Kinshasa
3	Le prévenu Christian Kenga Kenga appelle l'IG John Numbi	Le 2 juin 2010	19h02'32''	35 secondes	Nguma	Kinshasa
4	Le prévenu Christian Kenga Kenga appelle l'IG John Numbi	Le 3 juin 2010	12h48'14''	18 secondes	MONUC P2	Kinshasa
5	L'IG appelle le prévenu Christian Kenga Kenga	Le 04 juin 2010	16h49'41''	20 secondes	Ndolo	Kinshasa
6	L'IG envoie un SMS au prévenu Christian Kenga Kenga	Le 04 juin 2010	18h20'32''	-	Haut commandement	Kinshasa
7	Le prévenu Christian Kenga Kenga envoie un SMS à l'IG John Numbi	Le 04 juin 2010	19h02'17''	-	Haut commandement	Kinshasa
8	Le prévenu Christian Kenga Kenga appelle l'IG John Numbi	Le 4 juin 2010	19h30'20''	30 secondes	Haut commandement	Kinshasa
9	Le prévenu Christian Kenga Kenga appelle l'IG John Numbi	Le 4 juin 2010	20h10'30''	13 secondes	EDC	Kinshasa
10	L'IG appelle le prévenu Christian Kenga Kenga	Le 04 juin 2010	21h04'10''	10 secondes	Sikin vers Bandal	Kinshasa

11	Le prévenu Christian Kenga envoie un SMS à l'IG John Numbi	Le 05 juin 2010	06h12'35"	-	Aéroport de Ndjili	Kinshasa
----	--	-----------------	-----------	---	--------------------	----------

**C. Tableau des appels entre les numéros 0813129599 du prévenu en fuite Commandant Christian Kenga et le 0813948272 du prévenu en fuite major Paul Milambwe chargé de sécurité de l'inspecteur général John Numbi.**

N	Noms des correspondants	Date	Heures d'appel	Durée d'appel	Site ou antenne prise en charge des appels	ville
1	Le Prévenu Paul Milambwe appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 1 juin 2010	17h49'31"	26 secondes	Centenaire	Kinshasa
2	Le Prévenu Paul Milambwe appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 1 juin 2010	17h52'20"	13 secondes	Pont Ngabi	Kinshasa
4	Le Prévenu Paul Milambwe appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 1 juin 2010	19h33'42"	36 secondes	Centenaire	Kinshasa
5	Le Prévenu Paul Milambwe appelle le prévenu Christian Kenga.	Le 1 juin 2010	20h18'03"	93 secondes	Binza village	Kinshasa

**D. Tableau des appels entre les numéros 0810721371 du prévenu colonel Mukalayi et le 0813064500 de l'IG John Numbi.**

N	Noms des correspondants	Date	Heures d'appel	Durée d'appel	Site ou antenne prise en charge des appels	ville
1	Le prévenu Mukalayi appelle l'IG John Numbi	Le 27 mai 2010	8h32'	130 secondes	Mont Ngafula D2	Kinshasa
2	L'IG John Numbi appelle le prévenu Mukalayi	Le 28 mai 2010	10h34'	284 secondes	Socimat	Kinshasa
3	L'IG John Numbi appelle le prévenu Mukalayi	Le 01 juin 2010	16h55'33'	64 secondes	Socimat	Kinshasa
4	L'IG John Numbi appelle le prévenu	Le 01 juin	17h16'13'	178 secondes	Socimat	Kinshasa

	Mukalayi	2010				
5	Le prévenu Mukalayi appelle l'IG John Numbi	Le 01 juin 2010	18h43'41''	31 secondes	Centenaire	Kinshasa
6	Le prévenu Mukalayi appelle l'IG John Numbi	Le 01 juin 2010	20h28'38''	46 secondes	Centenaire	Kinshasa
7	Le prévenu Mukalayi appelle l'IG John Numbi	Le 01 juin 2010	21h20'08''	168 secondes	Gambela	Kinshasa
8	Le prévenu Mukalayi appelle l'IG John Numbi	Le 02 juin 2010	22h05'08''	87 secondes	Pont Ngabi	Kinshasa
9	L'IG John Numbi appelle le prévenu Mukalayi	Le 03 juin 2010	9h52'25'	63 secondes	Pont Ngabi	Kinshasa
10	Le prévenu Mukalayi envoie un SMS à l'IG John Numbi	Le 03 juin 2010	10h16'56''	-	Centenaire	Kinshasa
11	L'IG John Numbi appelle le prévenu Mukalayi	Le 03 juin 2010	11h12'13'	34 secondes	Centenaire	Kinshasa
12	L'IG John Numbi appelle le prévenu Mukalayi	Le 03 juin 2010	12h23'38'	97 secondes	Tasok Ngaliema vers	Kinshasa
13	L'IG John Numbi appelle le prévenu Mukalayi	Le 03 juin 2010	21h28'48'	17 secondes	Salongo Lemba righini vers	Kinshasa
14	L'IG John Numbi appelle le prévenu Mukalayi	Le 04 juin 2010	10h2'17'	17 secondes	Tasok Ngaliema vers	Kinshasa

#### b. Questions du MP.

**Q.** M. l'expert, quel est le sort des appels en absence ? **R.** Les appels en absences ne sont pas comptabilisés dans nos relevés, ils sont considérés comme étant nuls.

**Observation :** le relevé des appels entre les prévenus Mukalayi et Christian Kenga Kenga du 1 juin 2010 trace clairement leur itinéraire de communication allant du centenaire, Binza village, la colline à la cité maman Mobutu, Kibondo vers Mitendi là où le corps de M. Chebeya a été retrouvé, Ma vallée vers Kimweza et enfin Righini lieu de résidence du prévenu Mukalayi.

**Q.** Comment se fait la prise en charge d'un appel ? **R.** C'est l'antenne qui est la plus proche de la personne qui prend en charge la communication.

**Q.** Pouvez-vous nous fournir le relevé téléphonique de M. Fidèle Bazana ? **R.** Notre système ne peut pas garder des données de plus de six mois. Je vais vérifier et voir s'ils n'ont pas encore été détruits.

#### **c. Questions des parties civiles.**

**Q.** Les antennes prennent-elles seulement en charge la personne qui appelle ? **R.** Non, chacun est pris en charge de son côté par l'antenne la plus proche c'est-à-dire la personne qui appelle est prise en charge par son antenne et celle qui reçoit est prise également en charge par l'antenne la plus proche du lieu où elle est.

**Q.** Quelle est l'antenne qui va prendre en charge la personne qui est à Kasa-Vubu( à coté du monument de Kasa-Vubu ),au restaurant Adelise qui est aussi à quelques mètres de l'Inspection Générale de la PNC,? **R.** C'est l'antenne la plus proche.

**Q.** Le relevé téléphonique tel que présenté peut-il aussi prendre en charge les interconnexions ? **R.** Oui.

#### **d. Questions de la défense.**

**Q.** Est-il possible de nous donner les contenus d'un appel ou d'un SMS ? **R.** Non, nous n'avons pas encore des machines qui permettent d'enregistrer les contenus des appels ni de SMS.

**Observation :** Ce n'est que normal que les prévenus devant vous ainsi que l'IG soient en contact à tout moment parce qu'ils travaillent tous dans la police et nous ne pouvons que conclure que c'est pour des raisons professionnelles qu'ils étaient en communication, surtout que l'on n'arrive pas à donner les contenus des différentes conversations.

**Q.** Pouvez-vous confirmer si l'antenne centenaire peut prendre en charge une personne qui est au niveau du monument de Kasa Vubu ? **R.** Oui, il est à moins de deux kilomètres de l'antenne centenaire mais à condition qu'il n'y ait pas une autre antenne plus proche du monument.

**Q.** Avec l'appel du 1 juin 2010 à 22h16' entre le prévenu Mukalayi et Christian Kenga Kenga pris en charge par l'antenne Ma Vallée, peut-on savoir qui a appelé l'autre ? **R.** C'est le prévenu Christian Kenga Kenga en fuite.

Observation de le MP, répondant à la question de la défense celle de savoir quel sera le contenu des appels, Il y a une jurisprudence rendue par un arrêt de la Cour de céans dans l'affaire TABANKOLE qui dit que ces sont les éléments du dossier qui donnent un contenu aux appels.

#### **e. Question de la Cour au prévenu colonel Mukalayi.**

**Q.** Prévenu colonel Mukalayi, quelle est votre réaction par rapport au relevé qui vient d'être examiné par l'expert ? **R.** Aucune, si ce n'est que vous rappelez ce que je vous ai dit autre fois. Il est normal que je puisse avoir plusieurs communications étant à cette époque président de la commission mixte, des opérations Kuluna, de la commission de sécurité sur la préparation des festivités du cinquantenaire et également le numéro deux de la DGRS.

La prochaine audience est fixée au lundi 07 février 2011.



